

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap veulent être payés, en Seine-Maritime

Isabelle Villy

7-9 minutes



Angélique Serain et Alice Hautot sont représentantes de parents d'élèves à l'école Savale de Darnétal (Seine-Maritime) et souhaitent que les AESH soient payées pour le travail qu'elles effectuent auprès des enfants en situation de handicap. (©Isabelle Villy)

Dernière minute...

Le Rectorat a fait son mea culpa cette semaine, à propos des salaires en souffrance des accompagnants des élèves en situation de Handicap. Le service communication du Rectorat a confirmé à la Rédaction qu'une régularisation est en vue, au plus tard pour le

mois de décembre. « La rectrice est très affectée de cette situation et ne nie pas les difficultés dans lesquelles ont pu se retrouver ces accompagnantes. Elle a mis tout en œuvre pour que la situation soit réglée le plus rapidement possible », indique les responsables de la communication du Rectorat.

Concrètement, une des cinq AESH de Darnétal a vu sa situation régularisée en octobre et une deuxième devrait enfin rentrer dans son dû en novembre. « Pour les trois autres AESH, qui ont changé de quotité horaire, le contrat sera changé d'ici décembre et donc la rémunération en retard sera effective sur la paie de décembre », affirment les services du Rectorat, qui ajoutent qu'un service d'accompagnement est prêt à recevoir les personnes qui le souhaitent pour un suivi personnalisé.

Revenant sur cette situation qui dure depuis le début de l'année, le Rectorat explique avoir rencontré « un souci global de gestion des contrats en Seine-Maritime. Certains ont pu être solutionnés rapidement, dès la Toussaint pour les trois quarts d'entre eux, mais plus de temps a nécessaire pour les autres. Les contrats des AESH de Darnétal en faisaient partie », reconnaît le Rectorat.

Toutefois, le Rectorat constate un point positif : à savoir le statut des AESH qui s'améliore. « Les AESH relèvent désormais d'un statut de droit public, avec des contrats de trois ans renouvelables », notent-ils ainsi, même s'ils le reconnaissent, les accompagnantes ne touchent que de petits salaires. D'où évidemment la grande difficulté qui a été la leur ces dernières semaines, alors qu'elles n'étaient pas ou partiellement payées.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale, **en Seine-Maritime**, Olivier Wambecke, avait souligné lors de la rentrée de septembre, l'effort important à destination de l'**accueil des enfants en situation de handicap** et affirmé que le nombre de postes nécessaires pour suivre ces élèves serait en quantité suffisante. Quelques mois après, force est de constater que ce constat s'est effectivement vérifié.

Mais à l'**école élémentaire Suzanne Savale de Darnétal, près de Rouen (Seine-Maritime)** les représentants des parents d'élèves

montent toutefois au créneau : certes, à Savale, le nombre d'AESH a été pourvu, soit cinq au total, mais là où le bât blesse, c'est qu'elles ne sont pas payées... ou seulement partiellement depuis la rentrée. Une situation qu'Angélique Serain, maman d'une enfant en situation de handicap et Alice Hautot représentante des parents d'élèves à l'école Savale de Darnétal, jugent inacceptable.

Lire aussi : [Élèves en situation de handicap en Seine-Maritime : une rentrée « 100 % inclusive » ?](#)

« C'est de la maltraitance économique »

« Sur les cinq AESH, une seule est payée au taux horaire qu'elle assure. Pour les autres, ce n'est pas le cas : l'une d'elle est passée à un contrat de 32h mais n'est payée que 20h depuis le début de l'année, une autre est payée 12h au lieu de 24 », détaillent les deux mères d'élèves, qui soulignent que ce « métier difficile » est déjà le plus souvent précaire et qu'il est d'autant plus anormal que les accompagnantes soient ainsi traitées.

Une des AESH a craqué, elle est en arrêt. C'est de la maltraitance économique et une vraie souffrance. Personne ne peut accepter de travailler sans être payé, c'est improbable. Cela met les gens en difficulté humaine, s'indignent Angélique Serain et Alice Hautot.

Des situations traitées au cas par cas

Une des accompagnantes de Savale confirme la difficulté dans laquelle elle se trouve en raison de cette situation. Elle a rencontré le service en charge des contrats et de la rémunération des AESH et devant son désarroi, « un acompte » doit lui être versé d'ici le 25 novembre.

Les situations sont traitées au cas par cas. Si je ne m'étais pas déplacée, j'aurais dû attendre encore, déplore la jeune femme, qui accompagne les enfants en situation de handicap depuis onze ans maintenant.

Et même si elle constate qu'il ne faut pas faire ce métier pour le

salaire, il n'en reste pas moins qu'elle a besoin de son dû, pour faire face à ses factures, aux dépenses qu'elle doit aussi assumer pour son foyer. « On ne travaille pas sereinement, on rumine tous nos soucis... et j'avoue que je me suis effondrée devant la personne qui m'a reçue et c'est sûrement pour ça qu'on m'a accordé cet acompte », poursuit la jeune femme, qui ne réclame au final que son dû.

Lire aussi : [La Normandie manque d'AVS : qui sont ces femmes pour lesquelles des parents sont prêts à s'enchaîner ?](#)

Pas d'explications...

Selon les parents d'élèves qui se sont saisis de ce dossier à bras-le-corps, en alertant les élus et également les syndicats, ce problème des AESH, en souffrance d'une partie de leur rémunération, ne serait pas isolé et la même situation se répéterait au niveau national.

Toutes les personnes que nous avons contactées nous disent qu'elles comprennent mais elles n'agissent pas et ne donnent aucune explication. On a juste réussi à savoir que la non mise à jour des contrats des AESH serait consécutive à des changements de locaux et à des personnes en arrêt dans le service, ce qui aurait engendré ces retards , poursuivent les représentantes des parents d'élèves.

Des motifs qui ne satisfont évidemment pas Angélique Serain et Alice Hautot, d'autant que les AESH savent depuis juillet le nombre d'heures qu'elles doivent faire. « Il peut y avoir un décalage en septembre dans l'actualisation des contrats, mais là, ça fait beaucoup », estiment-elles.

« Tout travail mérite salaire »...

Actuellement, à l'école Savale, deux enfants n'ont plus leur accompagnante en classe : un préjudice certain pour ces écoliers en situation de handicap, qui ont besoin d'être aidés pour suivre le programme scolaire.

L'institutrice les accepte, mais elle n'y est pas obligée, font valoir les deux représentantes des parents d'élèves.

Elles insistent sur le fait que « les AESH sont un repère pour les enfants en situation de handicap. Leur absence risque de les mettre en difficulté et aussi de fragiliser tout le reste de la classe ».

Face à cette situation, les deux jeunes femmes ont donc décidé de se mobiliser, pour prendre fait et cause pour ces accompagnantes indispensables à la vie scolaire de leurs enfants et qu'enfin elles puissent obtenir le salaire auquel elles ont droit. « Tout travail mérite salaire, c'est la base. Il faut valoriser ces métiers essentiels à la vie des enfants en situation de handicap », concluent Angélique Serain et Alice Hautot.

Contactés par la Rédaction, les services du rectorat n'ont pas encore répondu à nos questions.